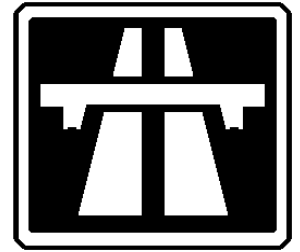


CO.P.R.A.184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

L'AUTOROUTE A104 DANS NOS VILLES POSITION DES CANDIDATS AUX MUNICIPALES 2020

Nom, Prénom du candidat	PAILHAC Victor, liste Un REV à Conflans	Ville	Conflans-Sainte-Honorine
-------------------------	---	-------	--------------------------

Connaissez-vous le « [tracé vert A104](#) » choisi par le Ministre Dominique Perben en octobre 2006, à la suite du débat public, dans le cadre du « Prolongement de la Francilienne » ?

OUI

NON

Êtes-vous pour ou contre ce « tracé vert » ?

POUR

CONTRE

Si vous êtes CONTRE ce tracé vert, seriez-vous d'accord pour signer une lettre au Président de la République, afin de lui demander « l'annulation du tracé vert ».

POUR

CONTRE

Êtes-vous pour ou contre le « [Projet A104 de Projet de prolongement de la Francilienne en zones urbanisées](#) » ?

OUI

NON

(Contre)

Si vous êtes CONTRE ce projet A104, seriez-vous d'accord pour signer une lettre au Président de la République, afin de lui demander « l'abandon du projet A104 ».

Seriez-vous d'accord pour mutualiser votre action avec d'autres villes ?

OUI

NON

Seriez-vous d'accord pour rejoindre le « Comité des Élus contre l'A104 » ?

OUI

NON

Nous vous invitons à exposer brièvement les engagements que vous prendriez, en termes d'actions, pour obtenir l'abandon du projet A104 :

Nous sommes prêts à prendre les dispositions nécessaires et travailler avec tous les acteurs locaux pour que les projets de tracé vert A104 et A104 bis ne soient pas réalisés.

Connaissez-vous le tracé « [A104 bis](#) » (basé sur le projet du CD78 de « Liaison RD30-RD190-Pont d'Achères ») qui risque de devenir une alternative au projet A104, à 2 fois 2 voies, mais sans aucune protection pour les populations ?

OUI

NON

Êtes-vous pour ou contre cette « A104 bis » ?

OUI

NON

(Contre)

Nous vous invitons à exposer brièvement les engagements que vous prendriez, en termes d'actions, pour obtenir l'annulation de cette « Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères » :